



Commune de
Granges-Paccot

**ASSEMBLÉE COMMUNALE
DU
15 DECEMBRE 2014**

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 03.02.2015 / PV 143

Présidence : M. René Schneuwly, Syndic

Présences : 77 citoyennes et citoyens, selon la liste des présences

M. Schneuwly ouvre l'Assemblée communale extraordinaire à 20.00 et souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens présents.

M. Schneuwly salue en particulier Mme Christine Schneuwly, ancienne Députée, M. Hubert Chassot, ancien Président de Paroisse et ancien Vice-Syndic de la Commune, M. Georges Gillon ancien Syndic et Député, Mme Silvia Degex, Mme Schuler, représentante des Freiburger Nachrichten, ainsi que les membres de la Commission financière (ComFin).

M. Schneuwly prie les citoyennes et citoyens présents de bien vouloir excuser les absences de Mme Isabelle Chassot, ancienne Conseillère d'État et Mme Patricia Gaillard Zenger.

M. Schneuwly félicite Mme Irina et M. Satar Khojman, M. Andendewa Litandi, Mme Lumnie Kryeziu, Mme Kamsika Navakumar et M. Milan Novotny qui viennent de recevoir la nationalité suisse avec droit de cité à Granges-Paccot.

Conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes du 25 septembre 1980, la présente Assemblée a été convoquée par publication dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg du 28 novembre 2014, par affichage au pilier public et par un envoi en tous-ménages le même jour.

Aucune remarque n'étant formulée au sujet de la convocation et de l'ordre du jour, M. Schneuwly déclare l'Assemblée valablement convoquée et apte à délibérer suivant l'ordre du jour établi.

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du 13 octobre 2014
Le procès-verbal ne sera pas lu, étant à disposition à l'Administration communale.
2. Budget 2015
 - 2.1. Présentation générale du budget de fonctionnement 2015
 - 2.2. Présentation générale du budget des investissements 2015
 - 2.3. Rapport de la Commission financière, discussion et votes
3. Planification financière
4. Investissement 2014
 - 4.1. Crédit complémentaire pour la révision générale du PAL
 - 4.2. Rapport de la Commission financière, discussion et vote
5. Investissements 2015
 - 5.1. Remplacement du chauffage de l'Ecole du Lavapesson
 - 5.2. Travaux de rénovation de la halle polyvalente de Chantemerle : 3^{ème} étape
 - 5.3. Rapport de la Commission financière, discussion et votes
6. Divers

SCRUTATEURS

M. Schneuwly désigne, en qualité de scrutateurs, pour la travée de gauche, Mme Bettina et M. Markus Haberditz, et, pour la travée de droite, la table de la ComFin et la table du Conseil communal, M. Daniel Dupraz. En cas de vote à bulletin secret, M. Claude Robatel, Administrateur communal, se joindra aux scrutateurs.

LISTE DES PRESENCES

La liste des présences a été tenue à l'entrée de la salle et 77 citoyens et citoyennes participent à l'Assemblée de ce soir. Les personnes ne s'étant pas annoncées doivent se manifester. Les retardataires sont priés de s'annoncer dès la fin de l'Assemblée.

ENREGISTREMENT

Conformément à l'article 12 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes, les débats de l'Assemblée sont enregistrés. Les personnes désirant poser des questions ou intervenir sont priées de s'annoncer et de s'exprimer en utilisant le micro mis à disposition afin de permettre l'établissement d'un procès-verbal fidèle. La bande enregistrée ce soir sera effacée après l'approbation du procès-verbal.

1. PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2014

Le procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du 13 octobre 2014 ne sera pas lu. Il a été approuvé par le Conseil communal le 28 octobre 2014 et était à disposition à l'Administration communale, ainsi que sur le site Internet de la Commune. Moyennant la modification de l'orthographe du nom de Mme Rege, la parole n'est plus demandée. Ce procès-verbal est, dès lors, approuvé avec les remerciements à son auteur, Mme Virginie Khuu. La bande d'enregistrement de l'Assemblée peut donc être effacée.

2. BUDGET 2015

M. Schneuwly annonce que le budget 2015 se présente sous de bons auspices. Le Conseil communal doit malgré tout rester vigilant, un important projet devant être voté sans doute à la fin du mois de mars 2015, à savoir le Complexe scolaire de Chavully. Pour la première fois, depuis un très grand nombre d'années, la Commune de Granges-Paccot va devoir s'endetter. La population a pu certainement lire qu'au niveau fiscal, des modifications vont intervenir d'ici quelques années dans le taux d'imposition des personnes morales, cet objet étant important pour la Commune. Il faut savoir que ce taux va être réduit, ce qui va évidemment entraîner une diminution des recettes pour notre Commune. Il n'est, par conséquent, pas exclu que certains avantages – accordés depuis bien longtemps – doivent être revus à la baisse. Ceci est cependant de la musique d'avenir et n'a pas à être traité lors des débats de ce soir.

Pour la présentation de ce budget 2015, M. Schneuwly passe la parole à M. Philippe Chassot, Conseiller communal en charge du dicastère des Finances.

M. Chassot a le plaisir de présenter les budgets 2015 de fonctionnement et d'investissements de la Commune de Granges-Paccot. Comme à l'accoutumée, ces budgets ont été établis avec rigueur et prudence. Globalement, le budget de fonctionnement présente un total de charges de 15'584'565.00 MCHF en augmentation de 6,2% par rapport au budget 2014, un total de recettes de 15'595'945.00 MCHF en augmentation de 6,1% par rapport au budget 2014 et un bénéfice prévisionnel de CHF 11'380.00. Par rapport au budget 2014, le budget 2015 se caractérise par l'augmentation conséquente des charges liées de l'ordre d'un demi-million de francs. Divers petits changements dans les méthodes comptables ont été apportés, à savoir : les revenus locatifs sont désormais comptabilisés au brut au lieu du net. C'est-à-dire que les loyers encaissés sont enregistrés en produits et les charges d'immeuble en charges. Les loyers des locaux communaux font l'objet d'une rubrique séparée, notamment celui de l'Accueil Extra Scolaire, jusqu'alors intégré dans l'administration scolaire.

Les budgets ayant été publiés en détail, ils ne sont pas lus. M. Chassot se contente de donner des explications succinctes sur les principales différences par rapport au budget de l'année précédente à travers la projection de diapositives.

M. Schneuwly remercie M. Chassot pour cette présentation et, avant d'ouvrir les discussions, donne la parole au Président de la ComFin pour son rapport.

M. Rigolet informe que la ComFin a examiné les budgets de fonctionnement et d'investissement 2015 de la Commune de Granges-Paccot. Des postes ont fait l'objet, comme à l'accoutumée, de questions auxquelles M. Chassot a répondu à son entière satisfaction et, sur la base de son analyse, préavis favorablement le budget de fonctionnement se soldant par un bénéfice de CHF 11'380.00 ainsi que le budget des investissements 2015.

M. Schneuwly remercie M. Rigolet et la ComFin pour le travail effectué et ouvre la discussion sur les budgets de fonctionnement et d'investissements, en précisant que, par la suite, il sera effectué un vote séparé pour le fonctionnement et les investissements. Il ajoute que certains objets feront l'objet de la présentation qui suivra. Il donne la parole à M. Léo Sapia.

M. Sapia demande si l'œuvre d'art est visible, car elle vaut tout de même CHF 50'000.00. Est-ce un tableau, une statue ? M. Schneuwly répond que l'œuvre d'art entre dans un budget d'intention qui est destinée à agrémenter la Place de Chantemerle. Elle n'est donc pour le moment pas visible. Il explique que le Conseil communal avait lancé un concours d'idées à la suite de quoi certains projets ont été présentés, mais, en définitive, ils n'ont pas été concrétisés, car ils n'avaient pas beaucoup de sens par rapport à cette Place ; si on parle à l'architecte, concepteur de cette place publique, ce dernier dira que c'est une œuvre d'art en soi, mais le Conseil communal a fait une autre réflexion au niveau paysager, soit agrandir les terrasses et créer un lieu de rassemblement. Donc pour le moment, il n'y a pas d'œuvre d'art à présenter.

M. Sapia poursuit en relevant que M. Chassot justifiait, à raison, l'augmentation des coûts, notamment des déchets, liés à l'augmentation de la population. Il demande alors comment le Conseil communal justifie la non-augmentation des coûts des transports publics avec l'augmentation de la population. M. Schneuwly précise que le calcul de M. Sapia est différent, dans la mesure où l'élimination des déchets est une dépense purement communale alors que celle des transports publics est régionale. La Commune de Granges-Paccot faisant partie de l'Agglomération de Fribourg, c'est cette dernière qui négocie un contrat de prestations avec les TPF et le montant est payé par l'ensemble des communes de l'Agglomération, avec une subvention de l'Etat de Fribourg pour les transports d'agglomération. La répartition se fait en fonction d'une fourchette redoutablement compliquée. En résumé, le calcul se fait en fonction de la qualité de la desserte ; plus la qualité de la desserte est importante, plus la participation des communes l'est. C'est donc à 80% que la qualité de la desserte intervient dans le calcul de la participation des communes. Le 20% restant correspond à des éléments de solidarité. Pour ces éléments, chaque commune paie en fonction de sa population, indépendamment de la qualité de la desserte. Il signale enfin que l'Agglomération améliore chaque année ses prestations. Pour Granges-Paccot, cela a été le cas sur la ligne 1 où la cadence est passée de 10 minutes à 7,5 minutes aux heures de pointe.

La parole n'étant plus demandée, M. Schneuwly passe aux votes séparés. L'Assemblée approuve à l'unanimité le budget de fonctionnement 2015, le budget d'investissements 2015 étant accepté à la majorité, 4 abstentions étant enregistrées.

Mme Martine Sapia interrompt M. Schneuwly et souhaite poser une question. Ce dernier lui cède la parole malgré qu'il ait ouvert la discussion sur les 2 budgets avant de passer aux votes. Sa question concerne l'investissement de 3,5 millions pour la protection contre le bruit et demande de quel projet il s'agit. M. Schneuwly précise que c'est un montant qui n'a pas été voté, car c'est une intention. Il faut savoir que les protections contre le bruit concernent essentiellement l'autoroute et que la Commune de Granges-Paccot dépend totalement de l'Office fédéral des routes (OFROU). Il ajoute que, lorsque les limites de bruit sont dépassées, ce qui est le cas notamment à Chamblieux, c'est la Confédération qui paie le 100% des investissements. Or, il y a des endroits où des protections ne sont pas prévues par la Confédération, par exemple à la sortie de l'autoroute Fribourg Nord, lorsqu'on arrive de Bulle, où il y a passablement de circulation d'une part et, d'autre part, les joints de dilatation du Pont du Lavapesson provoquent beaucoup de bruit. Ces projets, présentés à la Confédération, tardent à être traités. En revanche, si la Confédération exécute les mesures de protection sous forme de murs ou de parois anti-bruit, cette dernière devra payer le 100% des travaux. Le Conseil communal ne cesse de relancer la Confédération pour traiter ces dossiers.

Mme Martine Sapia poursuit avec une deuxième question. Cette dernière a étudié les comptes un peu en détail, notamment la répartition des charges par rapport au budget complet de quelque 15 millions, et sa surprise a été au niveau des transports publics. D'après ses calculs, cela correspond à peu près à 3-4% du budget de la Commune. Habitant depuis 20 ans dans cette Commune, du côté de la Route du Coteau, ayant été pendulaire quelques années sur Berne, mais actuellement de retour sur Fribourg, elle a utilisé les transports publics et avoue qu'il y a un gros manque d'offres de transports

publics du côté de la ligne de la Faye. Elle sait que la Commune de Givisiez est également concernée, mais à son avis, il y a un grave problème d'intérêt de la Commune de Granges-Paccot pour ses habitants, si proches de la Ville de Fribourg, afin qu'ils puissent se déplacer avec des transports publics. Elle souhaite donc savoir quels sont les projets, à court et moyen terme, pour améliorer cette partie de Granges-Paccot qui se situe sur la Route de la Faye, car elle voit bien que de l'autre côté, où il y a les commerces, les entreprises, il y a des dessertes modernes, toutes les 7 minutes, ce qui est excellent. Mais du côté de Granges-Paccot, un bus toutes les 30 minutes n'est pas suffisant. M. Schneuwly répond que le budget prévoit, comme on peut le distinguer, 3 postes principaux, à savoir : l'achat des abonnements journaliers CFF, la participation au trafic régional (participation qui émane de la solidarité intercommunale) et la participation de l'Agglo qui est de CHF 378'000.00, cette dernière étant celle dont on parle. Il faut savoir que les communes ont transféré le chapitre de la mobilité à l'Agglomération qui décide de la desservance des communes. Pour le Plateau d'Agy, cette ligne numéro 1, qui relie Marly aux Portes de Fribourg, est aujourd'hui la ligne la plus rentable de l'Agglomération puisqu'on a une couverture de frais de l'ordre de 47%, ce qui est beaucoup. En revanche, pour la ligne 9, nous étions très longtemps à 12-13% de taux de couverture et le Canton et la Confédération subventionnent les transports publics selon le taux maximal à condition que le taux de couverture soit au minimum de 20%. M. Schneuwly relève que des améliorations ont tout de même été apportées, surtout dans les heures de pointes et de déplacements. Des demandes sont régulièrement émises par d'autres communes, notamment des habitants du secteur de Bourguillon qui sont encore plus mal desservis que les quartiers dont parlait Mme Sapia. Ce souci est donc, pour l'Agglo, permanent par rapport à cela. Maintenant, il est clair que mettre plus de bus suscite une augmentation des frais avec le souci de descendre en-dessous de cette barre des 20%.

M. Léo Sapia se permet de rebondir sur ce que vient de dire M. Schneuwly, à savoir que la gestion des transports a été transmise à l'Agglo avec les 10 communes qui en font partie. Mais selon lui, c'est justement ces 10 communes qui décident de ce qu'il se passe dans cette association, dont la Commune de Granges-Paccot. On ne peut donc pas dire qu'on a laissé le problème à l'Agglo, alors qu'on en fait partie. Il revient sur le fait que la ligne 9 couvre mal les frais. En effet, il le voit lui-même en tant qu'utilisateur régulier : soit il y a trop peu de monde, soit il y a trop de monde dans le bus. Il pense que cela est lié aux horaires : selon lui, la ligne une est très fréquentée, car il y a des bus toutes les 7 minutes. Il n'y a en effet pas besoin de se soucier de l'horaire, on se rend à l'arrêt et un bus arrive directement. En revanche, avec un bus toutes les 30 minutes sur la ligne 9, il se demande pourquoi veut le prendre. Surtout qu'en voiture, en 5-10 minutes, on peut être en Ville de Fribourg, parquer son véhicule et rentrer dans le même laps de temps. M. Schneuwly répond que l'Agglomération représente plus de 70'000 habitants, la Commune de Granges-Paccot compte 3'300 habitants. Il convie d'ailleurs volontiers M. Sapia à assister à une séance du Conseil d'agglomération pour assister aux débats qui ne sont pas tristes, car des demandes viennent de partout. Il est absolument évident que s'il était possible de mettre des lignes de bus toutes les 10 minutes partout, il y aurait une augmentation des impôts et le peuple de Granges-Paccot serait le premier à voter négativement le budget. M. Schneuwly précise qu'un certain réalisme s'impose. M. Sapia propose alors d'essayer et de constater que cela augmente réellement les impôts, car les autorités ne veulent rien tenter par crainte. M. Schneuwly répond que cela a déjà été fait, car l'exercice est fait régulièrement. A Bourguillon, pour mettre un bus toutes les 15 minutes et aux heures de pointe, cela coûte CHF 600'000.00 de plus. Et c'est une réalité.

Mme Sapia a une dernière remarque : elle constate que la position « culture, sport et loisirs » est plus grande que la position « transports publics ». Par conséquent, elle pense que l'on peut tous se demander où sont mises les priorités. Elle précise que c'est sa réflexion personnelle et qu'il serait bien que la Commune de Granges-Paccot réfléchisse à investir dans les transports publics de manière à désengorger la Ville. Elle pose également la question aux Conseillers communaux : il y a certainement une partie d'entre eux qui travaillent en Ville de Fribourg; utilisent-ils le bus pour se rendre sur leur lieu de travail ou les transports publics? M. Schneuwly relève que le cadre d'une Assemblée communale est très nettement dépassé. Il répond cependant que certains prennent le bus, d'autres leur véhicule privé, et cela en fonction de leur activité professionnelle et des besoins durant la journée. Ce sont des choix personnels. Mme Sapia conclut en expliquant qu'elle voulait simplement attirer l'attention sur une mobilité moderne et soutient encore que Granges-Paccot devrait investir dans ce sens-là.

La parole n'étant plus demandée, M. Schneuwly rappelle que le budget de fonctionnement 2015 a déjà fait l'objet d'un vote, approuvé à l'unanimité, ainsi que le budget d'investissement 2015 accepté à la majorité moyennant 4 abstentions. Il demande toutefois si quelqu'un souhaite que l'on vote à nouveau. Ceci n'étant pas le cas, il clôt le chapitre des budgets.

3. PLANIFICATION FINANCIERE

M. Schneuwly explique que la planification financière est donnée à titre d'information par M. Philippe Chassot, Conseiller communal en charge du dicastère des Finances.

La Loi sur les communes (LCo) impose, à l'art. 86, d'établir un plan financier sur 5 ans afin de le tenir à jour. Dans l'art. 10, l'Assemblée communale prend acte du plan financier et de ses mises à jour.

Il s'agit d'un instrument de gestion, à disposition des autorités et de l'Administration, qui reflète la situation financière existante et projette l'avenir, à moyen terme, compte tenu des prévisions qui peuvent être établies sur la base de cette situation et d'informations d'ordre économiques, politiques et sociales. Dans les faits, il s'agit, sur la base des comptes des 5 dernières années, de déterminer la marge nette d'autofinancement (MNA) des 5 prochaines années. Pour obtenir la MNA, il faut procéder au calcul suivant :

- Produit de fonctionnement
- Charges de fonctionnement
- = Résultat comptable
- Apurements :
- + Dépenses uniques
- Recettes uniques
- + Imputations internes : charges
- Imputations internes : produits
- = Résultat apuré
- + Amortissement comptable
- + Attributions aux réserves
- Prélèvement sur les réserves
- = Cash flow
- Amortissements obligatoires
- = **MNA**

Pour résumer à l'extrême, il faut prendre les recettes financières, auxquelles sont soustraites les charges financières, les résultats et les charges extraordinaires sont éliminés, et à la fin, c'est le montant qu'il reste dans le porte-monnaie et qui sert à payer les frais financiers et l'amortissement des investissements. M. Chassot ajoute que le plan financier a ses limites, notamment des changements législatifs. Ce dernier est établi sur la base de prévisions et non de faits avérés. Il y a donc lieu de prendre en compte diverses hypothèses et également l'évolution économique (les rentrées fiscales, l'évolution des taux d'intérêt, etc.). Par conséquent, le plan financier n'est qu'un instrument de gestion qui ne donne que les tendances. Ces dernières doivent être interprétées avec retenue et prudence. Sur la base des chiffres en notre possession, il y a, pour le moment encore, une MNA prévisionnelle confortable. Toutefois, la tendance est à la baisse. Cela est dû principalement au fait que les charges liées augmentent plus rapidement que les recettes suite à l'augmentation de la population. M. Chassot attire l'attention que cette MNA ne tient pas compte de la 3^{ème} réforme de l'imposition des personnes morales, le Conseil d'État prévoyant de fixer l'imposition maximale des personnes morales à 13.7% à partir de 2019. Actuellement, au niveau cantonal, elle se situe à 19.6% au maximum. Et le MNA calculée ne tient pas encore compte des frais financiers, des amortissements obligatoires, sur de futurs investissements.

M. Schneuwly remercie M. Chassot pour cette information. Pour celles et ceux qui n'auraient pas bien compris le schéma qui vient d'être présenté, ils peuvent bien sûr poser des questions. Ce n'est pas le cas.

4. INVESTISSEMENT 2014

4.1. Crédit complémentaire pour la révision générale du PAL

M. Schneuwly passe la parole à Mme Marjorie Jaquet a Marca, Conseillère communale en charge du dicastère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement.

La procédure de révision générale du Plan d'aménagement local (PAL) est un travail de longue haleine. La mise à l'enquête publique du dossier est intervenue au début de l'été 2013; à la suite du traitement des oppositions, des modifications ont été mises à l'enquête publique à la fin de l'année 2013. Durant l'année 2014, le Conseil communal a été confronté à de nouvelles difficultés liées en particulier à l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire révisée qui introduit notamment des moratoires pour la création de nouvelles zones à bâtir. Ces difficultés ont contraint le Conseil communal à procéder à de nouvelles modifications qui ont été mises à l'enquête publique en été 2014 et ont également provoqué la prolongation de mandats ou la constitution de nouveaux mandats confiés à des prestataires externes. L'augmentation des coûts liés à la révision générale du plan d'aménagement local est enfin à mettre en relation avec l'établissement d'un dossier visant à obtenir une modification partielle du plan d'affectation des zones pour le secteur qui devra accueillir le nouveau complexe scolaire de Chavully dont le crédit de construction devrait être présenté, en principe à la fin du premier trimestre 2015, à une assemblée communale extraordinaire.

Le Conseil communal sollicite dès lors de l'Assemblée communale un crédit d'investissement complémentaire de **CHF 60'000.00**. Celui-ci permettra de couvrir le dépassement du budget 2014 de CHF 44'000.00 découlant des raisons citées ci-avant et de constituer une réserve de CHF 16'000.00 pour la fin des travaux.

Proposition du Conseil communal

Le Conseil communal demande à l'Assemblée communale l'octroi d'un crédit d'investissement complémentaire de **CHF 60'000.00** pour la révision générale du Plan d'aménagement local. Le financement de cette dépense sera assuré par un prélèvement sur les fonds propres de la Commune.

M. Schneuwly remercie Mme a Marca et, avant d'ouvrir les discussions, donne la parole à M. Rigolet, Président de la ComFin.

M. Rigolet informe que la ComFin a examiné le dossier concernant le crédit d'investissement complémentaire pour la révision générale du PAL et, sur la base de cet examen, préavise favorablement le crédit d'investissement de CHF 60'000.00 qui sera financé par les fonds propres de la Commune.

M. Schneuwly remercie M. Rigolet et ouvre la discussion sur cet objet. La parole n'est pas demandée.

Au vote, l'Assemblée approuve à l'unanimité cet investissement de CHF 60'000.00. M. Schneuwly remercie l'Assemblée pour la confiance ainsi témoignée.

5. INVESTISSEMENTS 2015

5.1. Remplacement du chauffage de l'École du Lavapesson

M. Schneuwly passe la parole à M. Beat Sahli, Conseiller communal en charge du dicastère des Constructions et des Immeubles communaux.

Compte tenu de l'obsolescence du système de chauffage central actuel et aux travaux de rénovation obligatoires de la citerne à mazout, il y a lieu de remplacer cette installation.

Après étude de diverses variantes en collaboration avec la commission de l'énergie, le Conseil Communal propose de raccorder le bâtiment de l'École du Lavapesson à la sous-station du chauffage à distance « AgyCAD » du Groupe E à Forum Fribourg, sous-station qui sera prochainement raccordée au réseau principal « FriCAD » reliant entre autres la SAIDEF et la nouvelle sous-station « GiviCAD ».

Le coût de ce raccordement et de l'installation de chauffage se répartit comme suit :

Remplacement du chauffage de l'école du Lavapesson		
Taxe unique de raccordement	CHF	40'000.00
Mise hors service de l'ancienne installation et mise en service du nouveau système	CHF	30'000.00
Frais divers (démontage cheminée, etc...)	CHF	10'000.00
TOTAL	CHF	80'000.00

Proposition du Conseil communal

Le Conseil communal demande à l'Assemblée communale l'octroi d'un crédit d'investissement de **CHF 80'000.00** pour les travaux de remplacement du chauffage de l'école du Lavapesson. Le financement de cette dépense sera assuré par un prélèvement sur les fonds propres de la commune.

M. Schneuwly remercie M. Sahli et, avant d'ouvrir les discussions, donne la parole à M. Rigolet, Président de la ComFin.

M. Rigolet informe que la ComFin s'est également penchée sur le dossier concernant la dépense relative au remplacement du chauffage du bâtiment de l'École du Lavapesson et sur la base de son analyse, elle préavis favorablement le crédit d'investissement de CHF 80'000.00 pour lesdits travaux qui seront financés par un prélèvement sur les fonds propres de la Commune.

M. Schneuwly remercie M. Rigolet et ouvre la discussion sur cet objet. Il donne la parole à M. Jean-Marc Page.

M. Page précise que la Commission de l'énergie n'a jamais donné un préavis favorable pour cette solution de chauffage. Il existait effectivement 3 variantes : le gaz naturel, qui n'était plus possible par rapport aux nouvelles législations de l'énergie, « FriCAD » et le chauffage à pellets. Une pré-étude a été faite par M. Jean-Bernard Michel, lequel avait estimé l'investissement pour un système à pellets de CHF 85'000.00. Le prix du Groupe E était de 11.70 ct/kWh contre 8.74 ct/kWh pour le chauffage à pellets.

M. Schneuwly remercie M. Page pour cette précision et donne la parole à M. Jean-Bernard Michel.

M. Michel soulève que c'était effectivement une belle défaite en utilisant un logiciel pour permettre le calcul du kWh sur la durée d'investissement et d'amortissement. Il souhaiterait savoir si la ComFin a

été mise au courant de ce rapport et, en fait, lorsqu'on effectue ce calcul, ce n'est pas seulement l'investissement que l'on considère, mais aussi le coût du kWh sur la durée d'investissement et ce que cela va rapporter et coûter à l'utilisateur. En l'occurrence, le rapport demandait que, si on allait en direction de la solution de l'entreprise Groupe E, il fallait négocier avec cette dernière pour qu'il ne soit pas indexé sur le coût du gaz naturel comme le proposait le contrat. Sans connaître ledit contrat, M. Michel ne peut pas voter favorablement un investissement de ce type-là. Il faudrait savoir, effectivement, s'il a été discuté, avec le Groupe E, de baisser les exigences en terme d'indexation des prix de l'énergie, car on sait que le prix du gaz naturel va augmenter dans le futur. Il est vrai que le Groupe E a une bonne stratégie en ce qui concerne l'utilisation du bois dans l'interconnexion des réseaux. Si Granges-Paccot était connectée à ce réseau, ce qui est favorable, il faudrait pouvoir y connecter également nos chaudières à bois. Selon lui, ne considérer que cet investissement dans son contexte limité lui paraît limitatif. Il faudrait donc considérer l'ensemble de ce projet et pas uniquement cet investissement-là. Il relève que cela demande une discussion plus générale. M. Schneuwly répond que cette discussion va avoir lieu. En ce qui concerne le Complexe scolaire de Chavully, le chauffage sera connecté sur notre centrale à copeaux de Chantemerle dont la capacité sera pleinement utilisée. En revanche, l'École du Lavapesson présente une particularité : au moment de l'ouverture du Complexe scolaire de Chavully, l'École du Lavapesson sera désaffectée et ses classes supprimées. Il y aura donc 2 établissements scolaires, celui de Chantemerle existant et le nouveau Complexe scolaire de Chavully. Le terrain dont nous faisons l'acquisition est suffisamment grand pour doubler la capacité d'accueil sur ce même site de Chavully. En d'autres termes, c'est un investissement que l'on consent aujourd'hui et qui est sans comparaison par rapport à l'investissement d'une centrale à pellets. Il rappelle simplement, pour celle-ci, que c'était un investissement consenti de l'ordre d'un million de francs, ce qui est donc très lourd. A ce moment-là, un calcul d'amortissement et de coûts doit être effectué. Il précise aussi que le contrat est encore en cours d'examen et il est prévu qu'il ne soit signé que ces prochains temps avec une discussion qui doit encore avoir lieu. Il ajoute encore qu'il ne connaît pas l'avenir du bâtiment du Lavapesson, est-ce que la Commune va le conserver ? Tout dépendra également du coût final de réalisation du Complexe scolaire de Chavully qui comporte des montants importants. C'est donc un choix qui a été fait et la discussion se poursuit, notamment avec le Groupe E, et le Conseil communal doit aussi tenir compte des bons rapports entretenus avec cette entreprise, laquelle a beaucoup progressé au niveau énergétique et du développement durable. Il s'agit aussi parfois de privilégier les entreprises ayant leur siège social sur la Commune.

Au vote, l'Assemblée approuve à la majorité cet investissement de CHF 80'000.00, 14 abstentions étant enregistrées.

5.2. Travaux de rénovation de la Halle polyvalente de Chantemerle

M. Schneuwly passe la parole à M. Beat Sahli, Conseiller communal en charge du dicastère des Constructions et des Immeubles communaux.

Après plus de 30 ans de bons et loyaux services, la Halle polyvalente de Chantemerle nécessite à nouveau certains travaux de rénovation, après ceux effectués en 2010 (rénovation du sol) et en 2013 (réfection du revêtement de la paroi Est et de la cloison mobile de la scène).

Ces travaux de rénovation concernent les éléments suivants :

1. Rénovation de l'appartement du concierge	CHF	50'000.00
--	------------	------------------

Cet appartement n'a fait l'objet d'aucune rénovation à ce jour depuis sa mise en service en 1986. Il s'agit notamment de refaire la cuisine & la salle de bain, ainsi qu'un rafraîchissement complet des sols et parois.

2. Assainissement éclairage et inventaire de la cuisine	CHF	85'000.00
--	------------	------------------

L'éclairage du bâtiment pèse lourd dans la facture d'électricité. Il y a lieu renouveler le système d'éclairage avec des lampes "LED", ainsi que le système d'éclairage de secours. Ces nouveaux systèmes d'éclairage engendreront des économies d'énergie conséquentes qui devraient permettre d'amortir cet investissement en moins de 10 ans. Il s'agit également d'une recommandation de la Commission de l'énergie. Coût selon devis : CHF 80'000.00.

La cuisine de la Halle polyvalente est régulièrement utilisée pour des manifestations. L'inventaire doit être complété et adapté aux besoins et aux équipements, principalement avec des paniers de lavage et des chariots de stockage. Coût estimé : CHF 5'000.00.

3. Entretien de la façade Sud	CHF	15'000.00
--------------------------------------	------------	------------------

La façade Sud du bâtiment montre d'importants signes de dégradation. Il est nécessaire de refaire l'isolation et le crépi extérieur.

4. Coût total des travaux de rénovation	CHF	150'000.00
--	------------	-------------------

Proposition du Conseil communal

Le Conseil communal demande à l'Assemblée communale l'octroi d'un crédit d'investissement de **CHF 150'000.00** pour les travaux de la 3^e étape de la rénovation de la Halle polyvalente de Chantemerle. Le financement de cette dépense sera assuré par un prélèvement sur les fonds propres de la Commune.

M. Schneuwly remercie M. Sahli et apporte une précision au sujet de l'appartement. Il va être rénové suite au départ de M. Joseph Brodard, concierge pendant de très nombreuses années et qui le restera jusqu'à la fin du mois de février 2015. Nous en prendrons congé dignement lors d'une prochaine Assemblée communale. De plus, à partir du début du mois de janvier 2015, la transition se fera avec un enfant du Village. Il s'agit de M. Roman Neuhaus, engagé en tant que concierge et qui commencera son travail en collaboration avec M. Brodard.

Il informe également les citoyens que, lors du dernier Marché de Noël, celui-ci a été couplé avec une autre manifestation qui était celle de la remise du diplôme de la Cité de l'énergie décerné à la Commune de Granges-Paccot. Il en profite donc pour remercier MM. Jean-Bernard Michel, Jean-Marc Page et Robert Perler, Vice-Syndic, pour l'important travail effectué dans ce cadre-là. Alors que la barre à franchir est de 50%, Granges-Paccot se situe à 59%. Sans l'aggravation du mode de calcul, Granges-Paccot aurait été à plus de 60%, ce qui est lié notamment à la centrale de chauffe construite, mais également aux 700 m² de panneaux photovoltaïques installés sur les bâtiments communaux, et enfin au passage à la lumière LED sur notre éclairage public. La Commune ne souhaite pas s'arrêter en si bon chemin ; la décision de raccorder le nouveau Complexe scolaire de Chavully à une centrale de chauffe va dans le même sens, tout comme la dépense qui nous est proposée pour la Halle de Chantemerle ce soir. Ce label est donc la récompense d'un travail de longue haleine.

Avant d'ouvrir les discussions, M. Schneuwly donne la parole à M. Rigolet, Président de la ComFin.

M. Rigolet informe que la ComFin a examiné le dossier relatif à la 3^{ème} étape des travaux de rénovation de la Halle polyvalente de Chantemerle et, sur la base de cet examen, préavise favorablement le crédit d'investissement de CHF 150'000.00 pour lesdits travaux. Le financement de cette dépense sera prélevé sur les fonds propres de la Commune.

M. Schneuwly remercie M. Rigolet et ouvre la discussion sur cet objet. La parole n'est pas demandée.

Au vote, l'Assemblée approuve à l'unanimité cet investissement de CHF 150'000.00. M. Schneuwly remercie l'Assemblée pour la confiance ainsi témoignée.

6. DIVERS

Site Internet de la Commune Granges-Paccot

M. Schneuwly informe qu'au début de l'année 2015, la Commune de Granges-Paccot se dotera d'un nouveau site Internet. Il sera mis à jour et sera certainement plus attractif que l'actuel. Un gros travail a été fait au niveau de l'Administration et il tient à remercier en particulier Mme Virginie Khuu pour sa large contribution à ce travail.

Concept de stationnement

Mme Marianne Rege, habitante de la Route du Coteau, a pris connaissance, sur le site Internet et en feuilletant le Trait d'union, que des zones bleues allaient être mises en vigueur très prochainement. Elle demande premièrement pourquoi certaines zones de parcage sont à 2h et d'autres à 3h. D'autre part, il y a des places en stationnement libres à la Route du Lavapesson et à la Route des Grives et elle ne comprend pas la raison, si ce n'est que MM. Schneuwly, Chassot et Maridor y résident. Elle demande si ceci a une influence sur les zones de parcages. M. Demierre remercie Mme Rege pour ces différentes questions. Qui dit stationnement dit mobilité, qui dit mobilité dit émotion, donc réticence au changement, car ce concept de stationnement est nouveau sur la Commune de Granges-Paccot. Il tient à préciser, en préambule, et cela a été une volonté de base, la gratuité du stationnement sur le territoire de la Commune de Granges-Paccot. Un concept de stationnement s'imposait afin de régler l'utilisation des différentes places et de les réserver aux habitants de Granges-Paccot. Effectivement, la Commune est étouffée par un trafic de pendulaires et il y a des points extrêmement sensibles, notamment au centre. Et pour répondre à la première question, ces zones ont été réglementées de façons différentes par rapport aux heures à l'aide d'un bureau professionnel. Elles ont été fixées en fonction des lieux et des situations. Il y a aussi des endroits, comme relevé par Mme Rege, où le parking est illimité. C'est une volonté du Conseil communal d'aller par étapes et cela n'a rien à voir avec la domiciliation des Conseillers communaux, puisqu'à terme, aussi bien les quartiers du Lavapesson, des Grives, de Josaphat ou du Plateau d'Agy devront faire l'objet d'une réflexion plus approfondie par rapport à ce concept de stationnement. Le Conseil communal s'est d'abord occupé des zones les plus sensibles et c'est celles du Complexe sportif, de l'Administration communales, des Écoles. A terme, on se retrouvera probablement avec un concept de stationnement qui couvrira toute la Commune. Concernant les vignettes, si on désire laisser son véhicule à demeure, on peut faire une demande « habitants » ou « employés », encore une fois à des tarifs défiant toute concurrence. Une vignette « habitants » à CHF 200.00/année, c'est CHF 0.55/jour pour laisser sa voiture toute la journée, sans qu'on en est un droit, bien évidemment, mais c'est extrêmement avantageux. Y compris pour une vignette « employés », à CHF 400.00/année sur la zone de centre et CHF 300.00/année sur la zone du Complexe sportif. Il met au défi de trouver, dans ce Canton, un endroit où c'est aussi bon marché. Il relève aussi qu'un concept de stationnement, ça s'affine et le Conseil communal va devoir le faire en fonction des différentes demandes en essayant d'être le plus performant possible pour satisfaire en priorité les habitants.

Mme Rege demande si, à la Route du Coteau, des places de parc supplémentaires sont prévues et si la circulation sera modifiée. M. Demierre répond que ce quartier va rester en zone 30 km/h et qu'il n'y aura pas de places supplémentaires. Par contre, la vignette habitant, dans la zone « Coteau », permettra de venir parquer son véhicule devant l'École de Chantemerle. Cela évitera les voitures ventouses de stationner à demeure, comme constaté lors de la mise en place du concept de stationnement. Mme Rege ajoute qu'elle trouve le prix de la vignette tout à fait abordable et remercie M. Demierre pour les explications. M. Demierre invite donc Mme Rege à déposer une demande de vignette dès à présent, car le Conseil communal ne délivrera pas plus de vignettes qu'il n'y a de places disponibles.

Cartes journalières CFF

Mme Marianne Rege demande le nombre de cartes journalières CFF auxquelles les habitants de Granges-Paccot ont droit et le nombre à disposition, car elle s'est rendue compte qu'à chaque fois qu'elle désirait une carte, elle devait aller voir dans les communes environnantes, car à Granges-Paccot, toutes les cartes étaient occupées des semaines à l'avance. Par conséquent, elle aimerait savoir s'il y a une limitation d'autorisation par habitant d'utilisation de ces cartes. M. Demierre répond que ces 8 abonnements journaliers, dont le 98% sont utilisés, ont un énorme succès. Cela est certainement dû au prix très attractif de CHF 30.00. Il faudra peut-être, à l'avenir, affiner les demandes pour ce type de prestations, mais il ne peut qu'inviter Mme Rege à planifier plus en avance ses déplacements. Mme Rege est consciente qu'il est difficile de vérifier pour qui sont destinées les cartes lorsqu'un habitant vient les acheter, cependant, elle trouve que cela devrait être limité comme les places de spectacle. D'ailleurs, elle demande ce que fait la Commune du solde des places de spectacle. M. Demierre répond qu'il y a généralement peu de solde, mais pour revenir aux

abonnements CFF, l'idée est que le bénéfice premier soit pour les habitants de Granges-Paccot. Étant donné l'investissement coûteux que cela représente pour la Commune, il relève qu'il faut que ces billets soient utilisés un maximum.

Mobilité douce

Mme Barbara Studer, habitante du Chemin de la Rappetta, souhaite que la Commune effectue des études de mobilité douce, notamment par rapport au vélo. Elle constate en effet l'existence d'une piste cyclable le long de la Route de Morat, cependant, le trafic y est intense. Par conséquent, ce n'est pas très agréable et c'est dangereux pour le cycliste, car les automobilistes empiètent facilement sur la voie cyclable, en raison de l'étroitesse de la route pour les voitures. Elle relève que s'il était possible de créer un passage cyclable par le quartier de Josaphat, la sécurité des cyclistes en serait améliorée et, d'un autre côté, la mobilité douce, notamment le vélo, est certainement le moyen de transport le plus adéquat, dans le sens où il est avantageux et promeut au mieux la santé d'une personne. M. Demierre répond que la problématique du trafic est un sujet extrêmement délicat. Nous sommes dans un Canton très motorisé, la Commune de Granges-Paccot est très motorisée. En effet, les gens se déplacent encore beaucoup en voiture. Il relève qu'à Granges-Paccot, beaucoup de progrès a été fait par rapport aux cyclistes. En 2015, la Route de Chantemerle supérieure sera refaite sur laquelle une bande cyclable sera prévue. Tous ces moyens de locomotion ayant leur limite, le Conseil communal essaie de trouver le meilleur compromis possible. Il précise qu'il sera possible de passer dans le nouveau quartier derrière Forum Fribourg ; il y aura un passage spécifiquement réservé aux vélos. De plus, le Pont de la Poya permet un trafic pour vélos, le Pont de Zaehringen a été libéré quasiment uniquement pour les vélos. Il est conscient qu'il faut trouver un concept de mobilité dans lequel les bus, les vélos et les voitures peuvent circuler en harmonie, mais c'est très difficile. Mme Studer est d'accord avec M. Demierre et trouve que des voies réservées aux cyclistes et aux piétons pourraient encourager les gens à renoncer à leur voiture. Possédant une voiture et un vélo, elle préfère souvent sa voiture au vélo, car elle ne se sent pas en sécurité. M. Demierre comprend, car ce n'est pas évident de se déplacer à vélo. M. Schneuwly apporte une précision en expliquant que la bande cyclable, dessinée sur la Route de Morat, n'était pas prévue au départ, puisque les plans mis à l'enquête visaient à la réalisation d'une route à 4 voies. Dans l'intervalle, le Canton a été obligé, à chaque fois qu'il procédait à la rénovation d'une chaussée, d'ajouter une bande cyclable. La question s'est posée, car le permis était antérieur à cette loi et, suite à de larges discussions, la décision a été prise de marquer cette bande cyclable. Il précise également qu'avec l'ouverture du sentier près de la caserne, qui vient d'être inauguré, ce dernier prévoit un passage presque direct entre le secteur de la caserne et le secteur du bâtiment des finances. Et lorsqu'on veut répondre, à long terme, de mobilité douce, de vélos en particulier, ce qu'on cherche c'est une efficacité, on vise le changement en implantant des bandes cyclables à des endroits sans détour. En ce qui concerne le Plateau d'Agy, secteur très fréquenté, il faut savoir que dans le projet d'agglomération 2^{ème} génération et dans notre plan directeur d'agglomération, il est prévu une refonte totale de la Route d'Agy, de manière à favoriser, dans ce secteur, la mobilité douce, soit pour les piétons, soit pour les cyclistes. Il ajoute que c'est un des soucis principal de l'Agglomération par les temps qui courent.

Location hall d'entrée et cuisine de la Halle de Chantemerle

M. Boubacar Barry, habitant de la Route de Chavully, souhaite savoir s'il y a une raison particulière que la Commune ne dispose pas de salle équipée destinée à la location pour diverses manifestations. M. Schneuwly répond qu'il doit être mal renseigné, car la Commune dispose de telles salles, notamment le hall d'entrée et la cuisine de cette salle, utilisés de manière régulière par les citoyens pour des réunions de famille ou des repas. M. Barry explique s'être rendu 2 fois à l'Administration communale à cet effet, laquelle lui aurait répondu qu'elle ne louait pas de salle à des particuliers. M. Schneuwly est surpris, car le hall d'entrée et la cuisine sont loués 30 à 40 fois par année. Il propose d'en rediscuter avec M. Barry et lui confirme que cela existe.

Transports publics

Mme Mariane Rege souhaite connaître quelle est la sécurité dans les bus TPF en cas d'accident, car ces derniers sont archipleins aux heures de pointe, aux heures des écoles, au point que des personnes doivent se pousser pour pouvoir rentrer et certaines ne peuvent même pas monter. M. Schneuwly répond qu'il a vu une lettre circuler à ce sujet. Il rappelle que l'organisation des transports publics dans l'Agglomération de Fribourg dépend des sécurités édictées par la société des Transports publics fribourgeois. C'est donc elle qui doit absolument régler cette question. Il est constaté, pas seulement à Granges-Paccot, qu'à certaines heures, des bus sont effectivement bondés. Cette situation se reproduit également dans certains trains à certaines heures. Il semble que la solution soit d'ajouter des bus de renfort, malgré que ces solutions existent, car sur un contrat de 22 millions, 3-4 millions sont prévus pour les bus de renfort. Mme Rege relève que ces solutions existent peut-être, mais pas sur la ligne 9. M. Schneuwly répond que cela fait quelques mois que des

remarques sont émises à ce sujet, ce problème n'était apparemment pas aussi accru auparavant et le Conseil communal y est attentif.

Concept de stationnement

Concernant le concept de stationnement, M. Raymond Surchat demande comment la Commune va renforcer les contrôles, est-ce que ce sera un contrôle communal ou un contrôle partagé avec la Ville de Fribourg ? M. Demierre répond que le contrôle du stationnement sera effectué par la Police intercommunale (ACoPol). Cette dernière gèrera la problématique du contrôle sur l'entier du territoire communal.

Entretien des routes

M. Raymond Surchat relève que sur certaines routes et chemins piétonniers, spécifiquement la Route de Louis-Braille, les accès sont relativement insécurisés et il demande s'il y aura un renforcement à ce sujet, notamment l'hiver, avec la glace, où le déneigement est relativement sommaire. M. Demierre garantit, en tant que responsable du dicastère de l'Edilité, que les employés de l'Edilité mettent tout leur cœur à l'ouvrage sur l'entier du territoire communal relativement grand. Concernant Louis-Braille, M. Demierre est personnellement intervenu auprès de l'entreprise Michelin SA pour qu'elle taille ses arbres, chose qu'elle a faite. Cependant, cela concerne le domaine privé, donc la Commune est en négociation constante sur certains problèmes. Par rapport à l'entretien des routes, la Commune va faire au mieux, car elle est attentive à la sécurité de ses citoyens. M. Surchat relève que c'est une question d'équipement à la base. M. Demierre rétorque que les collaborateurs de l'Edilité sont très bien équipés ; il n'arrête pas de les freiner dans l'équipement !

Qualité des routes à Granges-Paccot

M. Léo Sapia souhaite faire une remarque sur la qualité des routes à Granges-Paccot, à commencer par la Route de Chantemerle, plus précisément dans sa partie haute jusqu'aux feux de signalisation de la station-service. Il présume que les travaux dernièrement effectués concernaient la mise en séparatif. Premièrement, il se demande comment la Commune peut accepter des travaux d'une qualité aussi médiocre ; il trouve la partie refaite en moins bon état qu'avant. Il constate également que le trottoir de l'arrêt de bus du Coteau, direction Fribourg, a été scié en raison des travaux et n'a pas été refait, ce qui rend l'arrêt de bus absolument inaccessible pour une personne à mobilité réduite. M. Demierre acquiesce la remarque de M. Sapia concernant l'état des routes et M. Jean-Marie Chardonnens, Conseiller communal en charge du dicastère des Eaux et qui l'aide dans différentes séances, est là pour en témoigner. Le Conseil communal est à semaines répétées derrière ces entreprises pour qu'elles l'activent et il va encore y avoir des trous. Il ne peut pas juger de façon aussi catégorique de la qualité, car ce sont des professionnels de la route et en principe cela fonctionne. Le trou du bas de Chantemerle devrait se boucher d'ici le 19 décembre prochain, malgré qu'il se fasse du souci pour les délais, car ces chantiers sont compliqués. Un énorme chantier est actuellement en route au Coteau par l'entreprise Frewitt SA ; la Commune a dû négocier entre autre la mise en place d'un nouveau trottoir. Elle essaie toujours de faire au mieux.

Concernant la remarque de l'arrêt du Coteau, il sera redéfini, dans le cadre des travaux routiers qui auront lieu l'année prochaine, et sera adapté pour qu'il soit conforme à la loi sur les handicapés. Il y a maintenant des soucis par rapport à AgyCAD, car d'autres entreprises veulent se greffer et qui dit greffe dit trous, qui dit trous dit problèmes. Par conséquent, et encore une fois, le Conseil communal essaie de planifier au mieux afin que tous les travaux ne se fassent pas au même endroit, au même moment. C'est valable sur le Plateau d'Agy, mais également sur Chenevière, Chantemerle, etc. Granges-Paccot est dans un mouvement perpétuel par rapport à ça.

Zone 30 km/h Chenevière-Chantemerle

M. Léo Sapia souhaite remettre en doute l'efficacité de la mise en place de la zone 30 km/h sur la Route de Chantemerle et la Route de la Chenevière. Dans les années passées, des chicanes et des rétrécissements ont été posés afin de décourager les automobilistes à emprunter ces routes. Or, il faut bien que les gens passent par quelque part et on sait, de source sûre, que la circulation n'a pas diminuée depuis que la zone 30 km/h a été installée, ce qui prouve bien qu'elle ne sert absolument à rien. De plus, ces évitements incitent des arrêts et démarrages continuels des automobilistes, générant du bruit et de la pollution. Propriétaire d'un vélo électrique équipé d'un compteur de vitesse, il constate se faire dépasser par toutes les voitures qui le suivent alors qu'il maintient une vitesse de 30 km/h. M. Demierre explique que M. Sapia aborde un sujet très sensible, celui des zones 30 km/h. Il pense que c'est une des meilleures choses qu'on ait pu intégrer à Granges-Paccot sur les routes de la Chenevière et de Chantemerle. Il faut savoir aussi que ce dossier n'est pas terminé sur ces routes-là. Effectivement, la dimension de la zone 30 km/h va être redistribuée ; le Conseil communal est en attente d'une décision sur le trafic des poids lourds sur Chenevière-Chantemerle. M. Demierre relève

que celui qui s'arrête, repart, freine, s'arrête, repart, freine, c'est celui qui n'a pas saisi le fonctionnement de la zone 30 km/h. Si on roule à 30-40 km/h au compteur, moins les déductions, vous roulez de façon tout à fait fluide. Il rappelle qu'en baissant la vitesse de 10 km/h, les risques d'accident sont baissés de façon énorme et la perte de temps équivaut à moins d'une minute sur un kilomètre. Par conséquent, des risques d'accident moindres, un bruit moindre ; l'automobiliste est parfaitement à l'aise avec une zone 30 km/h. Et concernant les gens qui dépassent, il les voit arriver sur son bureau, puisqu'il est également le Juriste de l'Office de la circulation. Ces gens qui prennent des libertés avec les vitesses se retrouvent, un jour ou l'autre, un moment à pied. Il y a des contrôles et il le répète, cette zone 30 km/h est une très bonne chose, il le garantit. M. Sapia comprend bien l'utilité d'une zone 30 km/h, mais s'inquiète de la manière de conduire de certains conducteurs. M. Demierre explique qu'un signe de la main et un sourire permettent de régler beaucoup de problèmes de trafic dans une telle zone. M. Sapia demande alors pourquoi le Conseil communal n'a pas fait installer des panneaux de signalisation qui déterminent qui a la priorité. M. Demierre précise qu'il doit y avoir un minimum de signalisations en zone 30 km/h : on se regarde, on baisse la vitesse et ça fonctionne, que ce soit avec les vélos, les piétons, les voitures ou les bus.

M. Schneuwly tient à préciser que, lors d'une dernière Assemblée, la réfection de la Route de Chantemerle, partie haute, a été votée. Elle sera effectuée au printemps 2015. Les travaux de réfections, dont M. Sapia faisait allusion, étaient du « bletzage » et il tient à relever que les travaux pour le système de mise en séparatif ont très bien été exécutés. Il faut également savoir que l'introduction d'une zone 30 km/h ne se fait pas si facilement ; c'est d'abord à titre provisoire qu'elle a été introduite et c'est seulement après expertise, passée aux cribles par les Autorités cantonales, qu'elle est définitive. Il rejoint donc l'opinion de son collègue. Personnellement, il emprunte régulièrement cette zone 30 km/h et ne rencontre aucun problème. En revanche, il y a de plus en plus de monde qui sourient et font un signe de la main. Il faut donc surtout s'intéresser à ceux qui se comportent convenablement sur la route, beaucoup moins à ceux qui violent délibérément les règles, y compris les poids lourds qui préfèrent payer des amendes plutôt qu'un peu plus de RPLP. M. Schneuwly relève aussi que depuis l'ouverture du Pont de la Poya, on ressent une augmentation significative du nombre de véhicules sur les routes de Granges-Paccot, mais également sur les routes cantonales. Des comptages vont d'ailleurs être effectués à ce sujet. Par conséquent, l'automobiliste passant où il peut, la zone 30 km/h est un bien.

Commission de l'énergie

M. Jean-Marc Page tient à rappeler que la Commission de l'énergie est à disposition de la population de Granges-Paccot sur les questions d'énergies renouvelables. En effet, depuis déjà une année, elle a décidé de consacrer, sur demande, une soirée par mois, soit le lundi, pour conseiller les personnes voulant s'investir dans les énergies renouvelables. Ses membres sont prêts à discuter, à donner leur avis, leurs conseils, le but n'étant bien évidemment pas de remplacer un bureau d'ingénieur. Les personnes intéressées sont priées de prendre contact avec l'Administration communale qui transmettra la demande à la Commission de l'énergie.

La parole n'étant plus demandée, M. Schneuwly profite de cette fin d'année pour remercier ses collègues du Conseil communal, le personnel de l'Administration communale, le personnel de la Voirie et le personnel qui s'engage au service de notre Commune et de sa population pour le travail accompli. Il souhaite d'excellentes Fêtes de fin d'année et une très belle entrée dans l'année 2015, que la santé soit une très bonne compagne. Il remercie également les personnes présentes pour leur participation et leur attention et les invite, comme à l'accoutumée, de partager le traditionnel verre de l'amitié.

La séance est levée à 21.50.

Au nom du Conseil communal :

L'Administrateur :

Claude Robatel



Le Syndic :

René Schneuwly